

Première Synthèses

Informations

LES ÉLECTIONS AUX COMITÉS D'ENTREPRISE EN 2003

En 2003, la participation aux élections aux comités d'entreprise a atteint 63,8 % des inscrits. Elle diminue de 0,6 point par rapport à 2001.

Les listes non syndiquées recueillent 23,2 % des suffrages exprimés, contre 23 % en 2001. Cette situation tranche avec les années précédentes : l'audience des listes non-syndiquées s'érode continûment depuis le début des années 90, chutant même de 3 points entre 1999 et 2001.

Parmi les listes syndicales, la CFE-CGC et la CFTC progressent respectivement de 0,5 et 0,7 point. La CFDT, comme toutes les années impaires, est le premier syndicat en termes d'audience, devant la CGT : respectivement 22,6 % et 22,1 % des suffrages exprimés. Malgré une baisse de leur électorat, ces deux organisations totalisent toujours la moitié des suffrages exprimés dans les établissements de plus de 200 salariés.

En 2003, 63,8 % des salariés ont participé aux élections aux comités d'entreprise, soit une baisse de 0,6 point par rapport à 2001. Après une reprise modérée entre 1991 et 1995, où elle avait atteint 66 % des inscrits, la participation accuse un effritement continu les années impaires (tableau 1 et graphique 1). La

comparaison de deux cycles électoraux successifs permet de mieux cerner l'évolution de la participation (encadré 1). Entre les cycles 2000-2001 et 2002-2003, elle a augmenté de 0,2 point alors qu'elle était en baisse constante depuis le milieu des années quatre-vingt-dix (graphique 2).

Tableau 1

Taux de participation (années impaires)

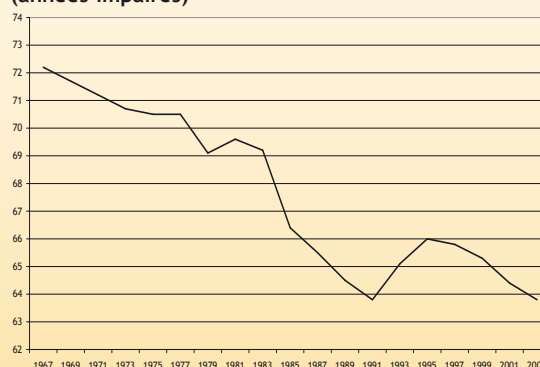
En pourcentage des inscrits

	1995	1997	1999	2001	2003
Taux de participation	66,0	65,8	65,3	64,4	63,8
Variation = n - (n-2)		-0,2	-0,5	-0,9	-0,6

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

Graphique 1
Taux de participation (années impaires)

En pourcentage des inscrits



Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement

Une participation en baisse, sauf dans le collège « ingénieurs et cadres »

Entre 2001 et 2003, la participation baisse particulièrement dans le collège unique (-1,1 point) et dans le collège « ouvriers et employés » (-0,8 point). Elle reste stable dans le collège « agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres » avec 68 % des inscrits, alors qu'elle augmente de 0,4 point dans le collège « ingénieurs et cadres » (tableau 2).

À l'image des années précédentes, plus les établissements sont grands, plus la participation est faible (tableau 3). C'est cependant dans les établissements de moins de 200 salariés que la participation baisse le plus : elle passe de 67,8 % en 2001 à 66,8 % en 2003. Elle ne diminue

que de 0,4 point dans les établissements de plus de 200 salariés (62,2 % en 2003).

Stabilisation des listes de non syndiqués

En 2003, les listes non syndiquées ont recueilli 23,2 % des suffrages exprimés (tableau 4). Elles augmentent leur audience de 0,2 point par rapport à 2001, alors que celle-ci ne cessait de s'éroder depuis le début des années quatre-vingt-dix. Dans des secteurs à faible implantation syndicale (agriculture, commerce, etc.), ces listes ont conforté, voire amélioré leur audience (tableau 5).

La CFDT, la CGT et la CGT-FO perdent du terrain

Les listes syndicales avaient une audience croissante depuis le

milieu des années quatre-vingt-dix, mais elles stoppent leur progression en 2003. Seules exceptions, la CFE-CGC et la CFTC qui progressent respectivement de 0,5 et 0,7 point. En 2003, la CGT et la CFDT demeurent les deux premières centrales syndicales.

La CFDT conserve sa première place, même si son audience diminue de 0,4 point. Elle baisse dans les secteurs où elle obtient traditionnellement ses meilleurs scores : activités financières, éducation, santé et action sociale, énergie, industries agricoles et alimentaires... Dans les établissements relevant du secteur « administration publique » ayant organisé des élections en 2001 et 2003, comme la Sécurité Sociale et l'Urssaf, elle perd 0,5 point. En 2003, le recul de la CFDT semble cependant avoir été limité par de nouvelles implantations, notamment dans les services.

Entre 2001 et 2003, la CGT accuse une baisse de 0,5 point, mettant ainsi fin à sa progression continue les années impaires (tableau 4). L'audience de la CGT-FO diminue de 0,4 point. Cette centrale syndicale recueille 12,7 % des suffrages exprimés.

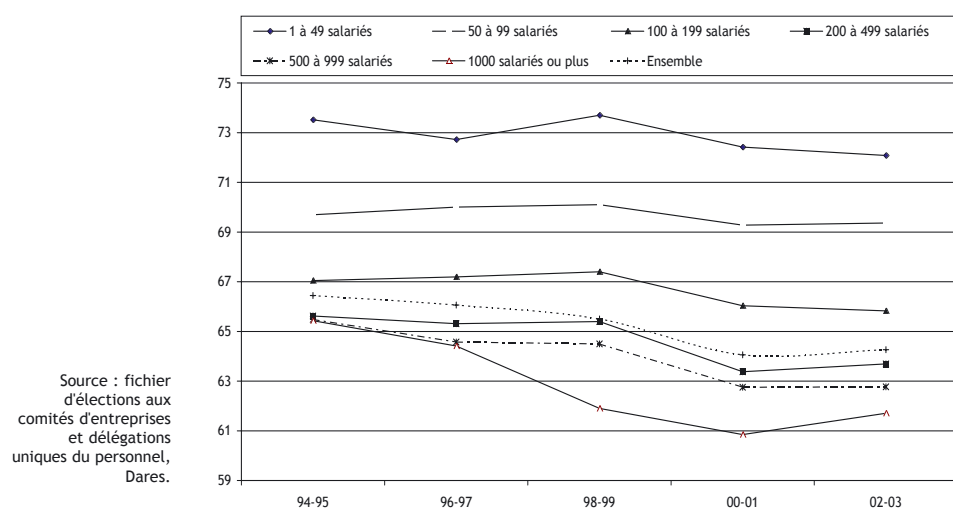
Dans les transports, l'audience de la CGT et de la CGT-FO diminue. À Air France, les deux centrales reculent de plus de deux points au profit de la CFE-CGC, de la CFTC, de la CFDT et d'autres syndicats.

Les syndicats non confédérés perdent 0,1 point. Ces syndicats ne sont pas affiliés à l'une des cinq centrales syndicales considérées comme représentatives au plan national dans le secteur privé : certains font partie de l'UNSA, d'autres de Solidaires (ex-Groupe des Dix) comme les syndicats SUD, d'autres, enfin, sont simplement reconnus au niveau de l'entreprise.

La comparaison de deux cycles électoraux consécutifs donne une vision plus précise de l'implantation syndicale (encadré 1). Entre les cycles 2000-2001 et 2002-2003, les listes de non syndiqués augmentent légèrement leur audience. Elles met-

Graphique 2
Participation selon la taille de l'établissement, par cycle électoral

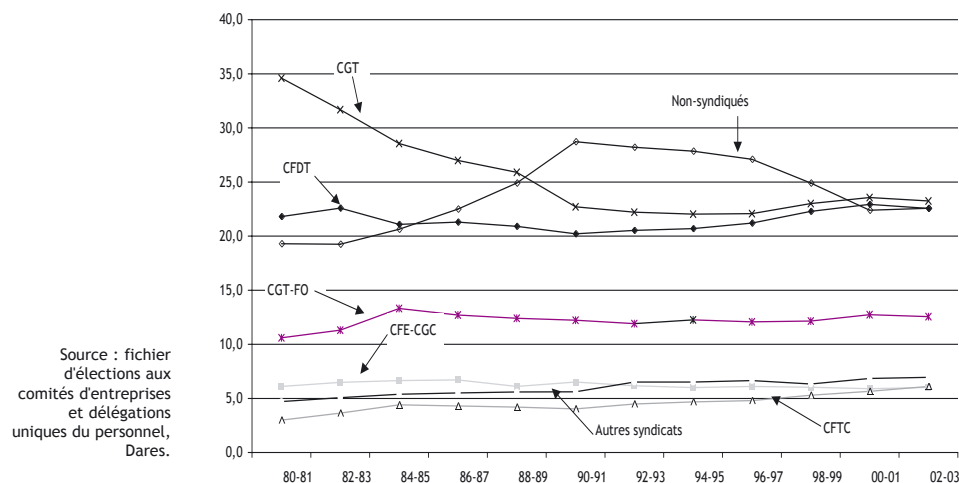
En pourcentage des inscrits



Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

Graphique 3
Évolution des résultats, par cycle électoral

En pourcentage des suffrages exprimés



Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

tent ainsi un coup d'arrêt à la baisse continue enregistrée depuis le cycle électoral 1990-1991 (graphique 3). Aussi, l'audience de la CGT, de la CFDT et de la CGT-FO diminue-t-elle. La CGT demeure néanmoins la première organisation en termes d'audience aux élections aux comités d'entreprise avec 23,2 % des suffrages exprimés. En 2002-2003, la CFDT perd 0,3 point: elle comptabilise 22,6 % des suffrages exprimés et la CGT-FO passe de 12,7 % des suffrages exprimés à 12,6 %. À l'inverse, la CFTC et la CFE-CGC améliorent leur score en parvenant respectivement à 6,1 % et 6 % des suffrages exprimés.

Collèges électoraux : des différences persistantes entre les organisations syndicales

La CGT conserve la première place dans le premier collège « ouvriers et employés » avec 27,3 % des suffrages exprimés, malgré une baisse de près d'un point entre 2001 et 2003 (tableau 2; encadré 2). La CFDT, avec 23,0 % des suffrages, enregistre une baisse de 0,4 point par rapport à 2001. Même si la CFE-CGC double quasiment son audience, elle ne recueille que 1,5 % des suffrages exprimés.

Dans le deuxième collège « agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres », la CFDT conserve son rang de premier syndicat, malgré un recul de 0,5 point: elle recueille 22,6 % des suffrages exprimés. Elle reste largement devancée par les listes de non syndiqués (26,2 %) dont l'audience progresse de 1,7 point.

Dans le troisième collège « ingénieurs et cadres », la CFE-CGC conserve sa prééminence avec un score de 28,4 %, soit une progression de 2,6 points par rapport à 2001, alors que l'audience des syndicats non confédérés chute de quatre points.

C'est dans le collège unique que les listes de non syndiqués obtiennent leur score le plus élevé, le plus souvent dans des établissements de petite taille:

plus de deux établissements concernés sur trois comptent moins de 100 salariés. Ces listes stabilisent leur audience en remportant 36 % des suffrages exprimés en 2003. La CFDT recule de 1,8 point mais demeure le premier syndicat avec 23 % des suffrages exprimés.

Davantage de représentants syndiqués dans les grands établissements

Les syndicats obtiennent des scores d'autant plus élevés que la taille de l'établissement est grande. À l'inverse, les listes de non syndiqués, seulement présentes au second tour des élections, recueillent plus de la moitié des suffrages exprimés dans les établissements de moins de 100 salariés (tableau 3). Passé le seuil de 100 salariés, leurs scores décroissent rapidement. Si elles recueillent un peu plus de 37 % des suffrages exprimés dans les unités de 100 à 199 salariés, ces listes n'obtiennent que 3,9 % dans les unités de plus de 1 000 salariés.

Entre 2001 et 2003, les listes de non syndiqués augmentent leur audience dans les établissements de petite taille, avec un gain de près de trois points dans les établissements de moins de 50 salariés. Elles sont particulièrement bien implantées dans les délégations uniques du personnel où elles recueillent plus de la moitié des suffrages (encadré 2). Elles y augmentent leur audience d'un point (51,6 % en 2003).

Dans les établissements de plus de 200 salariés, les listes syndicales sont mieux représentées. La CGT et la CFDT y totalisent à elles deux 50 % des suffrages exprimés mais leur électoralat diminue entre 2001 et 2003. L'audience de la CGT passe de 25,7 % à 25,3 %, et celle de la CFDT de 25,1 % à 24,6 %. Les scores des syndicats non confédérés se stabilisent quelle que soit la taille de l'établissement, à l'exception de ceux de plus de 1 000 salariés dans lesquels ils diminuent de 1,6 point.

Le succès des délégations uniques du personnel se confirme

La mise en place de nouvelles délégations uniques du personnel se poursuit. Elle se renforce même: après une augmentation de 4,7 % entre 1999 et 2001, leur nombre progresse de 7,6 %: 5 070 institutions en 2001, 5 453 en 2003 (encadré 2). Parmi les entreprises de moins de 200 salariés ayant la possibilité de mettre en place une délégation unique du personnel et ayant conduit des élections en 2003, la proportion de délégations uniques est de plus en plus nettement majoritaire (56,6 %). La tenue d'élections de ce type couvre désormais 53 % des effectifs salariés concernés.

Olivier JACOD,
(Dares).

PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES
sont éditées par le Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement
Direction de l'animation de la recherche,
des études et des statistiques (DARES)
39-43, quai André Citroën, 75902 Paris Cedex 15.
www.travail.gouv.fr (Rubrique Études et Statistiques)
Directeur de la publication : Annie Fouquet.
Téléphone Publications : 01.44.38.22.60 ou 61)
Documentation : 01.44.38.23.12 ou 14)
Télécopie : 01.44.38.24.43
Réponse à la demande : 01.44.38.23.89
e-mail : dares.communication@dares.travail.gouv.fr
Rédacteur en chef : Gilles Rotman.
Secrétariat de rédaction : Evelyn Ferreira
et Francine Tabaton.
Maquettistes : Daniel Lepesant,
Guy Barbut, Thierry Duret.
Conception graphique : Ministère de l'emploi,
de la cohésion sociale et du logement.
Reprographie : DAGEMO.
Abonnements : La Documentation française,
124, rue Henri Barbusse 93308 Aubervilliers Cedex.
Tél. : 01.40.15.70.00.
Télécopie : 01.40.15.68.00
www.ladocumentationfrancaise.fr
PREMIÈRES INFORMATIONS
et PREMIÈRES SYNTHÈSES
Abonnement 1 an (52 n°) : France (TTC) 118 €,
CEE (TTC) 124,30 €, DOM-TOM (HT) : 123 €,
hors CEE (TTC) 127 €. Publicité : Ministère de l'emploi, de la cohésion sociale,
et du logement
Dépôt légal : à parution.
Numéro de commission paritaire : 3124 AD.
ISSN 1253 - 1545.

Tableau 2
Participation et résultats obtenus
par collège, en 2001 et 2003

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Ensemble		Premier collège*		Deuxième collège*		Troisième collège*		Collège unique*	
	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003
Participation	64,4	63,8	64,2	63,4	68,1	68,0	61,1	61,5	61,5	60,4
CFDT	23,0	22,6	23,4	23,0	23,1	22,6	19,5	20,4	24,8	23,0
CFE-CGC	6,1	6,6	0,8	1,5	12,8	11,4	25,8	28,4	1,4	1,2
CFTC	6,0	6,7	6,4	7,1	5,0	5,6	6,3	7,0	4,7	4,9
CGT	22,6	22,1	28,2	27,3	15,9	16,2	7,4	6,7	16,5	17,0
CGT-FO	13,1	12,7	14,7	14,1	12,6	12,1	7,1	7,6	10,1	10,5
Autres syndicats**	6,2	6,1	5,4	5,9	6,0	5,9	10,9	6,9	6,3	7,4
Non-syndiqués	23,0	23,2	21,1	21,1	24,5	26,2	23,1	23,0	36,2	36,0
Nombre d'inscrits	2 598 437	2 660 696	1 610 670	1 676 058	501 278	492 303	313 643	326 042	172 846	166 293

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

* - Définition des collèges : cf. encadré 2, « les modalités des élections ».

** - Syndicats non confédérés.

Tableau 3
Participation et résultats obtenus,
selon la taille de l'établissement

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non-syndiqués	
		2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	
Moins de 50 salariés	31 767	72,8	72,5	13,6	12,8	2,0	2,1	2,2	3,0	15,5	13,6	7,3	6,6	2,5	2,2	56,8	59,7
50 à 99 salariés	337 048	69,7	69,1	17,4	16,9	1,9	1,7	3,3	4,0	14,5	13,6	7,6	7,6	3,0	3,1	52,5	53,0
100 à 199 salariés	543 466	66,3	65,1	20,8	21,0	3,4	3,7	5,0	5,6	19,3	18,0	10,4	10,0	4,3	4,3	36,7	37,4
200 à 499 salariés	740 846	63,8	63,5	24,8	24,3	6,7	6,5	6,2	7,3	24,9	23,8	14,6	14,8	4,5	4,4	18,3	18,9
500 à 999 salariés	415 852	63,1	63,0	27,5	25,9	8,9	9,1	8,4	8,7	25,8	26,7	16,7	15,7	5,5	5,7	7,2	8,3
1000 salariés ou plus	591 717	60,4	60,1	23,7	24,0	9,6	11,3	7,3	7,6	26,7	26,4	15,3	14,3	14,2	12,6	3,2	3,9
Ensemble	2 660 696	64,4	63,8	23,0	22,6	6,1	6,6	6,0	6,7	22,6	22,1	13,1	12,7	6,2	6,1	23,0	23,2

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

Tableau 4
Résultats obtenus, selon l'origine des candidatures,
pour les années impaires

Origine des candidatures	Pourcentage des suffrages exprimés						Évolution (en points)	Suffrages exprimés
	1993	1995	1997	1999	2001	2003		
CFDT	20,8	20,5	20,8	22,9	23,0	22,6	-0,4	384 176
CFE-CGC	6,5	6,4	6,4	6,3	6,1	6,6	0,5	111 955
CFTC	4,7	5,1	5,1	5,8	6,0	6,7	0,7	113 612
CGT	19,7	19,7	20,4	21,5	22,6	22,1	-0,5	374 476
CGT-FO	11,6	12,3	12,1	12,2	13,1	12,7	-0,4	216 278
Autres syndicats*	6,3	6,2	5,9	5,6	6,2	6,1	-0,1	103 467
Non syndiqués	30,3	29,9	29,3	25,8	23,0	23,2	0,2	394 305
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0		1 698 269

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

* Syndicats non confédérés.

Tableau 5
Participation et résultats obtenus,
selon l'activité économique

Participation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

Activité économique (NAF16)	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non-syndiqués	
		2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	
Agriculture sylviculture, pêche	10 009	61,8	58,5	20,7	22,7	0,6	1,3	3,0	1,8	18,0	15,5	8,1	5,5	5,4	8,2	44,2	45,0
Industries agricoles et alimentaires	121 662	66,2	66,5	25,0	22,2	4,0	3,9	4,7	5,2	23,1	23,4	12,1	12,5	3,7	3,3	27,3	29,5
Industries de biens de consommation	126 714	68,5	68,6	21,1	20,8	5,3	4,4	5,0	6,5	27,5	28,0	9,3	9,2	3,6	4,4	28,4	26,7
Industrie automobile	93 456	77,7	76,9	17,1	18,4	7,2	8,4	11,4	8,5	31,6	30,7	21,2	15,5	6,0	13,6	5,5	4,9
Industries des biens d'équipement	185 747	69,7	70,0	23,8	23,6	9,5	10,0	3,9	4,2	29,7	29,2	10,3	9,8	2,5	2,0	20,3	21,2
Industries des biens intermédiaires	395 661	69,4	69,2	21,8	22,0	4,8	6,2	3,6	4,7	30,2	29,5	11,1	10,9	5,4	3,8	23,1	22,9
Énergie	37 141	70,0	67,3	23,1	22,1	10,3	8,9	3,1	5,5	31,7	29,6	19,2	20,2	11,0	9,9	1,5	3,8
Construction	109 921	64,3	62,4	14,7	15,0	3,8	4,3	3,3	4,6	22,6	21,6	14,9	15,2	2,8	3,0	37,9	36,3
Commerce	397 932	61,2	61,7	15,7	14,9	4,8	4,7	9,4	9,5	13,9	13,9	14,1	14,1	4,7	3,7	37,4	40,0
Transports	208 681	62,8	62,6	20,0	19,9	3,4	6,1	5,9	6,6	23,1	19,9	14,9	14,3	15,3	15,3	17,3	17,9
Activités financières	176 418	71,2	69,2	33,1	31,4	17,9	18,8	6,9	7,9	13,2	13,8	13,6	13,5	8,7	8,8	6,6	5,8
Activités immobilières	22 786	63,0	64,1	24,7	26,2	5,5	5,7	4,7	5,0	15,8	14,6	16,4	13,2	4,3	4,6	28,7	30,7
Services aux entreprises	378 073	51,4	50,8	23,0	23,2	6,4	6,4	6,3	7,8	16,8	18,5	10,1	10,5	6,3	6,4	31,0	27,2
Services aux particuliers	37 707	52,0	57,5	21,6	20,2	6,4	6,1	9,5	5,2	22,0	19,5	14,7	16,7	10,2	6,6	15,6	25,7
Éducation, santé et action sociale	258 530	61,8	60,8	34,3	34,0	2,9	2,8	6,5	7,6	18,5	18,1	11,0	10,9	6,8	7,2	19,9	19,4
Administration	100 258	73,3	71,1	27,7	27,4	3,7	3,4	5,3	6,2	25,9	27,7	23,5	22,6	6,4	5,1	7,5	7,6
Ensemble	2 660 696	64,4	63,8	23,0	22,6	6,1	6,6	6,0	6,7	22,6	22,1	13,1	12,7	6,2	6,1	23,0	23,2

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

Tableau 6

Participation et résultats obtenus, selon la régionParticipation : en % des inscrits
Résultats : en % des suffrages exprimés

Régions	Nombre d'inscrits	Participation		CFDT		CFE-CGC		CFTC		CGT		CGT-FO		Autres syndicats		Non-syndiqués	
		2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001	2003	2001
Ile-de-France	437 407	58,3	59,4	19,4	19,6	9,8	11,9	6,4	7,3	21,4	21,3	12,6	12,5	8,9	9,0	21,5	18,4
Champagne-Ardenne	56 949	66,4	64,9	22,2	22,6	3,8	4,1	3,8	5,2	25,3	24,4	15,6	15,2	7,2	6,0	22,1	22,5
Picardie	93 835	67,1	66,0	21,1	19,8	5,2	6,1	6,6	8,3	27,6	25,2	13,5	12,7	1,8	3,6	24,2	24,3
Haute-Normandie	72 574	67,6	66,2	19,0	18,0	4,6	6,7	4,0	4,7	28,8	30,1	18,6	13,8	2,4	5,0	22,5	21,7
Centre	130 852	63,6	63,7	20,7	20,0	5,6	5,5	3,1	5,4	20,2	20,5	13,3	12,7	5,6	5,2	31,6	30,7
Basse-Normandie	57 448	65,7	66,4	20,2	23,4	4,0	3,4	4,6	5,1	18,6	17,1	12,8	13,3	10,5	10,8	29,4	26,9
Bourgogne	72 595	66,1	66,1	27,9	23,6	5,0	6,7	4,1	4,0	19,8	22,2	14,7	12,5	3,3	5,1	25,3	25,9
Nord-Pas-de-Calais	210 210	68,1	68,5	21,0	20,5	6,2	6,5	10,1	11,6	23,0	22,3	15,2	15,7	9,5	7,6	15,1	15,8
Lorraine	103 597	65,2	65,6	26,2	26,3	4,1	5,3	9,3	10,4	21,2	20,5	10,4	10,4	5,8	4,4	22,9	22,7
Alsace	118 564	61,6	59,1	23,2	22,4	3,7	5,4	20,0	14,8	17,5	16,0	12,4	9,0	3,1	11,3	20,1	21,1
Franche-Comté	53 022	66,9	68,1	25,8	24,6	7,1	6,3	6,3	7,0	20,2	20,2	12,5	13,8	3,9	3,1	24,1	25,0
Pays-de-la-Loire	195 535	66,9	64,2	32,5	29,7	4,2	4,1	4,6	5,5	19,0	19,6	9,1	9,2	3,0	2,6	27,5	29,3
Bretagne	114 164	64,3	64,0	35,3	33,2	2,7	2,8	4,2	6,4	15,8	14,7	7,5	8,5	3,3	3,7	31,1	30,7
Poitou-Charentes	75 006	67,5	67,1	18,2	18,9	6,0	5,9	4,8	5,0	25,4	24,2	12,0	12,5	6,8	6,8	26,8	26,7
Aquitaine	76 167	70,2	67,4	23,8	23,9	6,7	4,4	2,9	3,4	23,8	24,7	11,5	14,5	7,0	3,1	24,3	26,0
Midi-Pyrénées	116 784	67,2	65,0	21,8	21,3	4,9	5,4	3,2	3,6	25,1	23,0	15,3	15,7	7,4	7,3	22,3	23,7
Limousin	21 503	66,5	67,5	17,4	16,1	4,2	5,6	0,5	1,4	39,1	34,9	16,8	13,9	0,8	2,1	21,1	26,0
Rhône-Alpes	346 442	61,3	60,6	23,3	24,1	5,9	6,0	4,0	4,8	23,5	22,8	11,7	10,8	5,0	4,5	26,7	27,0
Auvergne	68 550	65,6	67,2	25,6	22,6	6,0	9,1	2,9	3,6	27,6	26,6	11,7	12,1	9,0	8,0	17,2	18,0
Languedoc-Roussillon	63 412	70,0	67,0	23,1	22,5	6,0	5,3	5,1	5,2	25,5	23,7	14,4	15,7	4,6	4,7	21,3	22,9
Prov.-Alpes-C.d'Azur	150 890	68,1	63,7	19,6	18,2	8,7	7,8	5,7	7,0	24,6	24,8	19,8	18,7	5,2	4,6	16,5	18,9
Corse	4 618	74,5	72,4	8,9	15,2	1,1	1,3	1,3	0,7	24,7	11,7	9,9	9,0	36,1	47,5	18,0	14,6
DOM	20 572	73,2	70,9	24,5	31,6	4,6	3,8	5,6	5,7	29,7	26,1	12,0	15,5	17,5	9,5	6,0	7,8
Ensemble	2 660 696	64,4	63,8	23,0	22,6	6,1	6,6	6,0	6,7	22,6	22,1	13,1	12,7	6,2	6,1	23,0	23,2

Source : fichier d'élections aux comités d'entreprises et délégations uniques du personnel, Dares.

Encadré 1

CHAMP DE LA STATISTIQUE

La législation en vigueur en 2003 impose aux entreprises ou établissements d'au moins 50 salariés de mettre en place des élections de comité d'entreprise ou d'établissement tous les deux ans. Chaque année, le champ de la statistique ne correspond donc qu'à une partie des entreprises concernées (environ la moitié). Afin de ne pas alourdir l'exposé, comités d'entreprise et comités d'établissement sont confondus sous l'appellation unique de « comités d'entreprise ».

Évolution du champ : années paires, années impaires

Les années paires comme les années impaires, le champ de la statistique n'est pas constant. D'une part, qu'il s'agisse des fusions, des délocalisations ou des clôtures, l'ensemble des mouvements des entreprises et de leurs établissements a un impact sur la structure des institutions représentatives difficilement maîtrisable par l'outil statistique. D'autre part, il arrive que des élections soient reportées de plusieurs mois par dérogation et basculent ainsi d'une année à l'autre.

Depuis 1991, les années impaires sont des années « sans SNCF », les années paires incluent les résultats des élections à la SNCF. Les votes des électeurs de la SNCF représentent près de 8 % de l'ensemble des suffrages exprimés. Ils influencent donc les résultats globaux de l'année, notamment l'audience de la CGT et des syndicats non confédérés qui y sont fortement implantés. Les années impaires incluent, quant à elles, les résultats des élections à Air France.

Analyse par cycle électoral

Le caractère bisannuel des élections aux comités d'entreprise justifie l'étude des scores cumulés sur deux années consécutives (« cycle électoral »). Cela permet de mieux analyser l'audience des syndicats et leur évolution. La comparaison de deux cycles électoraux réduit, de fait, les effets de modification de champ.

Nouvelle grille de reclassement des syndicats

Les résultats des années 2001 et 2003 ont bénéficié d'une nouvelle grille pour reclasser les listes syndicales indiquées sur les procès verbaux d'élection dans l'une des cinq confédérations représentatives au plan national ou dans la catégorie « autres syndicats » correspondant aux syndicats non confédérés. L'impact de ce reclassement a été relativement faible. Il ne modifie les audiences que de quelques dixièmes de point.

Encadré 2

POUR COMPRENDRE CES RÉSULTATS**Les instances élues**

Les entreprises de 50 salariés ou plus doivent obligatoirement mettre en place un comité d'entreprise, lorsqu'elles emploient du personnel dans des conditions de droit privé (la fonction publique n'est pas soumise à la législation sur les comités d'entreprise). Dans les entreprises employant moins de 50 salariés, des comités d'entreprise peuvent être créés par convention ou accord conclu entre l'employeur et les organisations syndicales. Les entreprises de 50 salariés ou plus qui ont des établissements distincts sont tenues d'instituer des comités d'établissement, ainsi qu'un comité central d'entreprise. Les membres des comités d'établissement, comme ceux des comités d'entreprise, étaient directement élus par le personnel pour une durée de deux ans. Depuis la loi PME du 13 juillet 2005, la durée des mandats des représentants du personnel a été portée de deux à quatre ans dans l'ensemble des entreprises. Les membres des comités centraux sont désignés par les comités d'établissement. Les résultats présentés ici ne les prennent pas en compte.

Par ailleurs, la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, adoptée le 20 décembre 1993, a donné aux entreprises de moins de 200 salariés la faculté de mettre en place une « délégation unique du personnel ». Cette faculté s'exerce à l'échelon de l'établissement et s'applique de manière uniforme dans tous les établissements distincts d'une même entreprise lorsque celle-ci comporte un ou plusieurs établissements d'au moins 50 salariés. La délégation unique du personnel reçoit tout à la fois les attributions des délégués du personnel et celles des représentants du personnel au comité d'entreprise.

Les modalités des élections

Les élections s'effectuent par un scrutin de liste, avec répartition des sièges à la proportionnelle. Au premier tour, seules les organisations syndicales représentatives dans l'entreprise peuvent présenter des listes de candidats. Si le nombre des votants est inférieur à la moitié des électeurs inscrits ou s'il y a carence de candidatures, un second tour de scrutin a lieu au cours duquel les électeurs peuvent voter pour d'autres listes, notamment non syndiquées. Les chiffres relatifs aux suffrages exprimés, publiés ici, ne distinguent pas les suffrages acquis au premier et au second tours.

Les élections ont lieu par collège catégoriel distinct dont le nombre et la composition, fixés par la loi, peuvent être modifiés par voie d'accord. Les collèges « légaux » sont au nombre de deux : ouvriers et employés d'une part, agents de maîtrise, techniciens, ingénieurs et cadres d'autre part. Lorsque l'effectif des cadres salariés dans l'entreprise est supérieur à 25 et dans les entreprises de plus de 500 salariés, le deuxième collège peut être scindé en deux collèges distincts : un pour les agents de maîtrise et les techniciens, et un autre pour les cadres. Sous réserve du respect de ces principes, les conventions collectives et accords préélectoraux peuvent aller au-delà du troisième collège par l'éclatement, par exemple, du premier collège en deux : ouvriers d'une part, employés d'autre part. Cependant, dans un nombre important de petites et moyennes entreprises, l'ensemble du personnel est regroupé dans un collège unique.